

Audition

Les salariés bien informés sur le risque bruit se protègent mieux



La prochaine campagne JNA est fixée au 14 mars 2019
www.journee-audition.org

Le bruit au travail fait partie des critères de pénibilité. Ne rien faire pour réduire ce risque pénalisera l'entreprise.

N'hésitez donc pas à profiter de la campagne organisée chaque année par l'association JNA (Journée Nationale de l'Audition). Elle a notamment pour but de sensibiliser salariés, cadres et management de proximité aux bonnes pratiques en matière de protection contre la nuisance sonore (source rappelons le de fatigue, de nervosité, de troubles du sommeil et de manque d'efficacité au travail avec au final souvent des troubles irréversibles de l'audition).

L'expérience prouve l'efficacité d'une telle démarche lorsque salariés et maîtrise sont impliqués et responsabilisés, en particulier pour accepter le port des PICB (Protecteurs Individuels Contre le Bruit) lorsque la protection collective n'est pas optimale.



Pour ne pas subir un environnement sonore néfaste, voici les 3 gestes à respecter :



Geste 1 : Je porte mes protecteurs contre le bruit en continu dès que je suis dans l'atelier ou l'espace de travail.
Geste 2 : Je fais des pauses auditives pendant les temps de pause et de déjeuner loin de toute source de bruit.
Geste 3 : Je régle régulièrement mon niveau sonore à un volume supportable et je fais le point sur mon capital auditif.

Votre capital auditif ne se répare pas !
 Pour en prendre soin et le préserver durablement, portez un protecteur contre le bruit.

JNA Association
www.journee-audition.org



Niveau de bruit	Exemples
140 dB	Explosion pétarde
130 dB	Arme à feu
120 dB	Arçon au décollage, Marteau piqueur
110 dB	Encastres à fond dans une voiture
100 dB	Concert Discothèque, Rave Party, Concert gouvernement
90 dB	Baladeur écoute à pleine puissance, Concerts sonorisés
80 dB	TGV, Moto à proximité, Tracteur
70 dB	Création automobile dense, Klaxon
60 dB	Aspirateur, Tondeuse, Souffleur
50 dB	Bruit dans une voiture au repos
40 dB	Conversation normale, Fenêtre sur rue
30 dB	Restaurant calme, Grand magasin
20 dB	Live jazzette, Live indie
10 dB	Bruit de appartement tranquille
0 dB	Chuchote à l'oreille, Silence complet

Pour en savoir plus :

- [Guide JNA Spécial salariés](#) : Mode d'emploi pour concilier santé, bien-être et performance au travail
- [Guide JNA Spécial dirigeants](#) : Mode d'emploi pour concilier santé, bien-être et performance au travail
- [Dossier INRS](#) : Bruit
- [Dossier STSA](#) : Risque bruit

PRESTATION de STSA : Repérer et prévenir les troubles de l'audition



L'équipe pluridisciplinaire de STSA est totalement impliquée pour participer à la prévention du risque bruit en entreprise :

- Elle peut en effet réaliser des études de terrain permettant d'évaluer le niveau sonore dans les ateliers. Cette étude de proximité est indispensable à l'employeur et également au médecin du travail.
- En effet, celui-ci pourra alors adapter et affiner le suivi médical des salariés concernés en effectuant régulièrement des audiogrammes de dépistage (qui mesurent objectivement l'ouïe) mais aussi alerter les salariés présentant un déficit auditif même minime, les orienter si besoin vers un professionnel de santé compétent en matière d'audition et évidemment les informer sur les risques liés au bruit et les moyens de s'en protéger.

Pour contacter votre médecin du travail ou le service prévention retrouvez les coordonnées sur www.stsa.fr/implantations